



## Question écrite 20/48 de M. De Bock concernant la fusion des homes du CPAS.

Je souhaite connaître l'état d'avancement des travaux du home au Neckersgat depuis l'année passée. Depuis le rachat de deux maisons, quel est le calendrier exact des travaux.

Quid de la préservation de la zone protégée ?

Nous avons découvert dans la presse qu'un des propriétaires avait quitté la maison, et que l'autre l'habitait pour 5 €, conformément à l'accord négocié. Vu que la clause de confidentialité a été déclarée nulle par la tutelle, je souhaite savoir si l'immeuble vide a été remis sur le marché locatif en attendant les travaux. Si oui, à quel prix ? Quel est le prix de location de l'autre bien ?

A combien se sont élevés les frais d'avocat que le CPAS d'Uccle a dû payer aux deux propriétaires ?

A combien s'élèvent nos propres frais d'avocat ?

Réponse:

Pour l'essentiel, vos questions sortant du cadre de la tutelle communale sur le CPAS, relèvent de la compétence du Conseil de l'Action sociale où il convient donc qu'elles soient posées.

Une recherche sur Internet, en décembre, permettait de découvrir sur le site ImmoWeb l'annonce de mise en location de la maison quittée par ses anciens propriétaires. Toute personne intéressée pouvait ainsi prendre connaissance du loyer fixé à 2250 euros/mois.

Enfin, s'agissant du seul élément dans votre question relevant directement de la Commune, aucun frais d'avocats n'ont été payés par la Commune.